PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Service environnement industriel

Comité de suivi du S3REnR Nouvelle-Aquitaine

29 septembre 2025 – visio

Participants (30 participants max)

- Cédric ARNAUDEAU, Enedis
- Edouard BORDELAIS, SAFER
- Alain BOS, SER
- Lisa COMBILLET, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Christophe COMMENGE, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Frédéric COSSON, Régie du Sud Réole
- Armand DE SAINT MARTIN, Enerplan
- Marie FERRAGUT, Chambre régionale d'agriculture
- Marc FRENGER PECH-GOURG, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Benoît GARET, Gérédis
- Sébastien GIMENEZ, Enerplan
- Patrick HASCOET, Enedis
- Sébastien HAYE, Gérédis
- Maxime HAMARD, France Renouvelables
- Louis HONORÉ, France Renouvelables
- Martin LAURENT, SRD
- Eddie JACQUET, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Pascal LATORRE, Conseil Régional
- Rémi LEQUILLIEC, SER
- Emma LOVISIA, Enedis
- Sandrine OUIAZEM, Conseil Régional
- Benjamin PLOUX, France Renouvelables
- Christophe PURAVET, Syndicat Énergies Vienne
- Bruno QUEHAN, RTE
- Christophe STAMBOULI, DRAAF Nouvelle-Aquitaine
- Frédéric TESSIER, France Renouvelables
- Aurélie TRILLAUD, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Lucille ZRIBI, Enedis

Ordre du jour

- Avancement du S3REnR en cours / indicateurs de suivi
- Zones locales de saturation du réseau électrique
- Échanges sur la complexité des solutions de raccordement
- Atteinte des objectifs PCAET au regard de la file d'attente du S3REnR
- Calendrier de révision du S3REnR

Synthèse des échanges

Zones locales de saturation du réseau électrique

Il est établi des saturations locales mais le schéma n'est pas en saturation totale (100 % des capacités affectées à des projets en service ou en développement). Il restera probablement des capacités techniques résiduelles dans certaines zones. Le mécanisme de saturation du schéma n'est pas déclenché. Celui-ci aurait pour conséquence que les projets entrent en file d'attente sans offre de raccordement et que la quote-part du schéma en vigueur s'applique pour ces projets.

Sur le réseau géré par Enedis, Il y a environ 270 dossiers pour 50 MW suspendus à date sur 3 départements (Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne). Il y a également une trentaine de dossiers temporisés sur le nord de la Dordogne.

Sur le réseau géré par SRD, trois demandes sont suspendues en HTA pour 20 MW à date.

Il n'y a pas de demande suspendue sur le réseau géré par Gérédis à ce stade.

Échanges sur la complexité des solutions de raccordement

Dans une zone locale saturée, les demandes de raccordement pourront être traitées comme suit :

- S'il n'y a aucune solution technique, les offres de raccordement seront suspendues.
- S'il reste des capacités techniques sur des postes à créer dans la zone, les offres de raccordement pourront être réalisées avec des capacités supplémentaires par anticipation de la révision en cours.

Dans les autres zones, les gestionnaires sont en capacité d'effacer des producteurs HTA pour laisser passer les producteurs basse tension sous deux conditions : des travaux doivent être prévus par le S3REnR en cours pour ajouter des capacités dans la zone ; le système doit être pilotable. Cet effacement temporaire de production HTA est financé par le TURPE. Au regard de forte dynamique des raccordements en basse tension, ce mécanisme arrive à sa limite sur la capacité des gestionnaires à effacer les producteurs HTA.

Les gestionnaires du réseau de distribution constatent en parallèle des difficultés croissantes pour créer de nouveaux ouvrages. L'acceptabilité de chaque ouvrage unitaire peut devenir un enjeu, montrant la complexité de la mise en œuvre du S3REnR 2021.

Une meilleure visibilité sur l'ordonnancement et la réalisation des travaux prévus par le S3REnR en cours est demandée par les fédérations de producteurs.

Calendrier de révision du S3REnR

Compte-tenu de la dynamique régionale de développement, les projets sans solution de raccordement seront de plus en plus nombreux dans l'attente d'un schéma révisé. Le possible décalage du calendrier de révision aura pour conséquence finale d'accroître les délais de réalisation des projets EnR.